

COMPOSITION

La FSSS-CT de Saône et Loire est composée :

- de 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants des personnels
- de plusieurs membres de l'administration : l'inspecteur santé et sécurité (ISST), les médecins de prévention, la conseillère de prévention départementale
- L'instance est présidée par madame l'IA-DASEN assistée par le secrétaire général.

ACCES AU REGISTRE RSST

La connexion au registre RSST se fait à partir du **PIA**, onglets **METIERS** puis **RSST**.

La connexion s'établit avec les identifiants personnels de la messagerie webmail.

Les agents des collectivités peuvent se rapprocher des assistants de prévention d'établissement, du chef d'établissement ou d'un membre de la FSSSCT pour avoir accès au registre.



CONTACTS

FSU

Titulaires

Eponine MILER, eponine.miler@ac-dijon.fr
Aude BONNOTTE, aude.quemeneur@ac-dijon.fr
Philippe BERNARD, philippe.bernard@ac-dijon.fr
Samuel MORNET, samuel.mornet@ac-dijon.fr

Suppléants

Philippe DUCHATEL, philippe.duchatel@ac-dijon.fr
Christine CANON, christine.canon@ac-dijon.fr
Barbara HAIGRON, barbara.haigrone@ac-dijon.fr
Jérémy BARGES, jeremy.barges@ac-dijon.fr

UNSA Education

Titulaires

Maud PETIT, maud.reguillon@ac-dijon.fr
Nadège BUGUET, nadege.mousset@ac-dijon.fr

Suppléants

Jean Charles BAY LAPLANTE, jean-charles.baylaplante@ac-dijon.fr

FNEC FP FO

Titulaires

Virginie MAZILLE, virginie.mazille@ac-dijon.fr
Frédéric PERROT, frederic.perrote@ac-dijon.fr

Suppléants

Karine DUBS, karine.gonon@ac-dijon.fr
Guylaine AUBERTHIER, Guylaine.Auberthiere@ac-dijon.fr

CGT Educ'action

Titulaires

Cyrille BERNIZET, cyrille.bernizet@ac-dijon.fr

Suppléants

Alexandra CLABAUT, alexandra.clabaute@ac-dijon.fr

SGEN CFDT Bourgogne

Titulaire :

Anne BRUGNIAUX, annedumaret@ac-dijon.fr

Suppléant

Philippe DROUHIN, philippe.drouhin@ac-dijon.fr



La formation spécialisée

SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL FSSSCT

FSSS-CT



La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail FSSCT

est une instance représentative des personnels de l'Education Nationale, existant au niveau ministériel, académique et départemental.

Loi 84-16 du 11 janvier 1984 (Art 56 à 74-
Décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020).

MISSIONS



Contribuer à la santé physique et mentale et à la sécurité des agents dans leur travail.



Contribuer à l'amélioration des conditions de travail



Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

La FSSSCT est compétente pour évoquer toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels des écoles et des EPLE et des établissements relevant de l'éducation nationale qui se trouvent sur son domaine territorial de compétence.

La FSSSCT doit être consultée notamment sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité.

[Site DSDEN 71 santé et sécurité](#)



ACTIONS

- Analyser et suivre les observations inscrites dans le registre santé et sécurité au travail, les rapports d'inspection de l'ISST, et les bilans annuels des médecins de prévention.
- Émettre des avis écrits et votés en séance et suivre leur mise en œuvre.
- Effectuer des visites d'établissement pour contribuer à la protection de la santé et à l'amélioration des conditions de travail des agents.
- Procéder à une enquête à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves.
- Faire appel à un expert agréé à chaque fois que nécessaire.
- Analyser les risques professionnels et proposer des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

